

Conditions générales

portail-associations.com

APCVA

Association pour la Promotion et la Communication de la Vie Associative

Sommaire

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| PARTIE ADHESION..... | 3 |
| 1. Tarifs | 3 |
| 2. Adhésion..... | 3 |
| 3. Renouvellement..... | 3 |
| Article 1 : OBJET | 4 |
| Article 2 : SERVICES | 4 |
| Article 3 : ADHESION | 5 |
| Article 4 : TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT..... | 5 |
| Article 5 : ENGAGEMENT DES ADHERENTS..... | 6 |
| SITES WEB DES ASSOCIATIONS | 6 |
| SITES MERE www.portail-associations.com | 6 |
| Article 6 : RESPONSABILITE..... | 7 |
| SITE WEB DES ASSOCIATIONS : responsabilité relative aux contenus | 7 |
| SITE MERE www.portail-associations.com | 7 |
| Article 7 : PROPRIETE INTELLECTUELLE | 8 |
| Article 8 : DROIT APPLICABLE | 8 |
| Article 9 : CLAUSE DE SAUVEGARDE..... | 8 |

PARTIE PUBLIQUE

Le Portail des Associations est créé par l'association APCVA dans le but de permettre à toutes les associations régies par la loi du 1 juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 de bénéficier d'un site Web gratuit. Chaque association se verra créer une page Internet sur laquelle elle pourra gérer :

- ✓ ses actualités,
- ✓ son agenda.

Ses informations seront relayées et mises en avant sur la page d'accueil du Portail des Associations.

PARTIE ADHESION

Les associations qui le souhaitent pourront adhérer au Portail des associations, ce qui leur permettra au-delà de la partie publique, d'avoir accès à de nombreux autres services.

Chacune des associations adhérentes pourra avoir accès :

- ✓ à un forum
- ✓ à un module de gestion des adhérents
- ✓ à un module de gestion d'une newsletter

1. Tarifs

Ce projet est proposé à toute association régie par la loi du 1 juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, souhaitant y adhérer pour un prix unique de 4,00 euros par mois pour une durée d'engagement de 12 mois, soit 48 Euros par an. Le règlement se fera par carte bancaire via un système Paypal sécurisé, ou par chèque bancaire, (à l'ordre de APCVA – Pierre Melquiot), en envoyant le formulaire d'adhésion à l'adresse ci-dessous :

| |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| APCVA – Pierre MELQUIOT 161 Rue du Puivert Résidence Bergame (C15) 34 500 BEZIERS |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|

2. Adhésion

Un formulaire d'adhésion sera disponible sur le site www.portail-associations.com, rubrique « adhésion » ou par simple demande sur angelique@portail-associations.com.

3. Renouvellement

Le renouvellement à www.portail-associations.com s'effectuera de la manière suivante :

- Un e-mail sera envoyé au responsable de votre association dans un délai de 3 semaines avant le terme de votre abonnement, établi à une durée de 12 mois.
- Si vous souhaitez reconduire votre abonnement pour 12 mois supplémentaires, vous devrez vous diriger vers le lien indiqué sur l'e-mail afin de renouveler votre engagement.
- Si vous ne souhaitez pas reconduire votre abonnement de 12 mois, il ne vous sera pas nécessaire de répondre à l'e-mail. Les fonctions payantes dont vous disposiez seront

désactivées. Néanmoins, elles ne seront pas perdues, dans le cas où vous souhaiteriez reprendre cet abonnement plus tard.

CONDITIONS GENERALES D'ADHESION

Les présentes conditions générales sont conclues entre :

Portail-associations – APCVA – Pierre MELQUIOT, association sous le numéro RNA W341005200 demeurant au 161 Rue du Puivert, Résidence Villa Bergame C15, 34500 Béziers, né le 28 mars 1969 à Eaubonne (Val-d'Oise), de nationalité française, ses associés :

- François GELLEZ, demeurant au 215 Rue Joliot Curie, 69190 Tassin-la-Demi-Lune, né le 7 mars 1972 à Genève (Suisse), de nationalité française ;
- Laurent VASSALLO, demeurant au 18 Rue du 4 Septembre, 34500 Béziers, né le 14 janvier 1973 à Montpellier (Hérault), de nationalité française ;
- Emmanuel SOULIE, demeurant au 10 rue d'Alsace, 34410 Sauvian, né le 10 juillet 1981 à Béziers (Hérault), de nationalité française ;
- Adrien GOMEZ, demeurant au 2, rue Noël Sylvestre, Résidence Fabre d'Eglantine Apt 2, 34500 Béziers, né le 15 février 1982 à Béziers (Hérault), de nationalité française.

Seuls exploitants du site www.portail-associations.com

Et

Toutes personnes physiques, toutes personnes morales agissant par l'intermédiaire de leurs représentants légaux intéressés par les prestations proposées sur ce site web. Les parties conviennent que leurs relations seront exclusivement régies par les présentes conditions conformes aux articles 1984 à 2020 du Code Civil relatifs au Mandat. Les dites conditions sont applicables sans restriction ni réserve à l'ensemble des prestations proposées sur le site www.portail-associations.com. Seul un accord écrit échangé entre les parties doit permettre de déroger aux règles et conditions décrites ci-dessous.

Article 1 : OBJET

Les présentes conditions visent à décrire au mieux les prestations proposées et à définir les modalités d'utilisation entre portail-associations – Pierre Melquiot et l'adhérent du www.portail-associations.com dès le stade de son adhésion, via le formulaire, des prestations proposées sur le site en passant par leur paiement et leur réalisation.

Les dites conditions ont ainsi pour objectif de régler toutes les étapes nécessaires à la passation de l'adhésion. Elles assurent également le suivi de la dite adhésion, entre les parties contractantes.

Article 2 : SERVICES

L'association adhérente du portail www.portail-associations.com se verra principalement proposer une catégorie de services :

Le portail des associations offre à tous les utilisateurs la possibilité de consulter gratuitement les contenus des pages web du portail des associations. De plus, les associations adhérentes (ci-après dénommés "adhérents") ont la possibilité de publier leurs propres contenus sur un site Web dédié à leur association. Site qui contribuera à la gestion du site mère www.portail-associations.com (p. ex. actualités, agenda).

Article 3 : ADHESION

L'adhésion à www.portail-associations.com est valable à réception du paiement :

- après validation du paiement en cas de paiement Paypal,
- après encaissement en cas de paiement par chèque.

L'association souhaitant adhérer au site www.portail-associations.com valide son inscription dans la partie publique, elle remplit ensuite un formulaire d'adhésion sur www.portail-associations.com qu'elle peut valider via le système sécurisé Paypal ou en téléchargeant un formulaire et en envoyant le paiement à l'adresse indiquée. Cette commande ne sera enregistrée que lorsque l'adhérent aura clairement rempli le formulaire et à la validation du règlement.

Toute adhésion vaut acceptation :

1. des prix mentionnés exprimés en euros au moment de l'adhésion
2. des prestations commandées et clairement décrites.

Article 4 : TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT

1. Les prix sont exprimés en euros sur le site www.portail-associations.com et sont portés à la connaissance de l'association adhérente à plusieurs niveaux :

- dès l'énumération des divers services proposés ;
- puis dans le cadre du détail de chaque service.

2. Lors de la validation de l'adhésion et de son mode de paiement, celle-ci est effectuée dans les plus brefs délais et l'association adhérente recevra un e-mail une fois la commande achevée.

3. L'association adhérente règle son adhésion directement lors de l'activation du formulaire d'inscription. En l'absence de paiement, un contact sera pris avec le responsable de l'association. En cas de désistement, aucun remboursement ne pourra être effectué. Il est possible pour l'adhérent de payer par chèque bancaire mais sa commande ne sera traitée qu'après encaissement du prix.

| |
|------------------------------------------|
| Chèque libellé à APCVA – Pierre Melquiot |
|------------------------------------------|

Article 5 : ENGAGEMENT DES ADHERENTS

SITES WEB DES ASSOCIATIONS

1. En tant qu'adhérent, vous vous engagez à veiller à l'exactitude des données vous concernant et, plus particulièrement, à ne pas vous inscrire sous une identité incorrecte. En cas de modifications de ces données, vous êtes prié d'informer l'association APCVA dans les plus brefs délais via la gestion des données en ligne.

2. Vous êtes seul responsable de la confidentialité de votre nom d'utilisateur et de votre mot de passe, et de leur utilisation vis-à-vis de l'APCVA et de toute tierce personne. En cas d'utilisation illicite de votre nom d'utilisateur ou mot de passe, vous en serez immédiatement informé par APCVA.

3. Vous vous engagez à respecter les conditions suivantes concernant les contenus transmis :

- * tout contenu à caractère impropre, délibérément faux, dégradant, avilissant, calomnieux, contraire aux bonnes mœurs, pornographique ou encore punissable par la loi est interdit;

- * tout contenu représentant une violation des droits, notamment ceux des brevets, d'auteur, de marques, de protection des prestations ou des signes distinctifs est interdit;

- * aucun virus ou aucun programme susceptible d'endommager le fonctionnement d'autres ordinateurs ne doit être transmis;

- * tout contenu visant à rassembler, enregistrer ou utiliser, à des fins commerciales, les données personnelles d'autres utilisateurs sans leur autorisation expresse est interdit. Cela vaut également pour les cas où vous ne publiez aucun contenu ;

- * aucune chaînes de lettres ne sont autorisées.

4. En cas d'abus signalé, tout contenu peut faire l'objet de modération de la part de l'APCVA.

SITES MERE www.portail-associations.com

1. Vous vous engagez à disposer de tous les droits quant aux contenus que vous publiez et à accepter que l'association APCVA ait un droit illimité à utiliser et à exploiter les contenus mis à disposition. Cela implique que APCVA dispose des droits pour la modification, la duplication, l'envoi, la publication et le perfectionnement ainsi que la cession des droits d'utilisation à une tierce personne sans que vous ne réclamiez de rémunération. Cette tierce personne est autorisée à publier, sous une autre forme, les contenus transmis par un adhérent.

2. Si un adhérent viole de manière substantielle ou en dépit d'avertissement l'une des obligations, APCVA se réserve le droit:

- * d'exclure définitivement l'association adhérente de www.portail-associations.com ;

- * d'exiger une sanction contractuelle d'un montant de 50 euros par violation commise ;

- * L'exercice du droit à la réparation du dommage ainsi que la poursuite pénale restent entiers.

Article 6 : RESPONSABILITE

SITE WEB DES ASSOCIATIONS : responsabilité relative aux contenus

1. Vous êtes seul responsable des contenus que vous publiez.
2. L'APCVA ne répond pas de la validité, de la qualité ou du caractère intégral des contenus transmis par les adhérents. La publication des contributions rédigées par les adhérents n'émane pas de prise de position ni de conseil de la part de l'APCVA; en d'autres termes, APCVA ne fait pas siens les contenus, elle s'engage à les reprendre « en leurs termes » sur le site mère www.portail-associations.com.
3. APCVA s'engage à répondre, devant une tierce personne, des contenus mis à disposition sur une page web www.portail-associations.com uniquement si l'association APCVA a incontestablement connaissance des contenus, s'il lui est techniquement possible ou lui semble raisonnable d'empêcher leur utilisation et qu'une responsabilité existe d'après les dispositions générales.
4. Vous affranchissez APCVA de toute revendication que des tiers pourraient avancer à son encontre pour vos contenus transmis. APCVA se réserve le droit de se défendre. Vous êtes tenu de soutenir APCVA dans sa défense, notamment en apportant les informations nécessaires. Vous vous engagez à verser des dommages-intérêts (frais de poursuite judiciaire inclus) pour les motifs fondés invoqués par les tiers.
5. APCVA se réserve le droit de supprimer des contributions.

SITE MERE www.portail-associations.com

1. La responsabilité de www.portail-associations.com – Pierre MELQUIOT ne saurait être engagé pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet notamment une rupture de service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques, ou de tout fait qualifié de force majeure conformément à la jurisprudence.
2. Les hyperliens, bannières publicitaires, données de produits, informations sur les entreprises ou autres n'émanent pas de recommandations de l'APCVA en faveur de tiers et de leurs prestations. L'APCVA ne répond pas de leur contenu, prix et disponibilité des produits compris.
3. En cas de doute ou d'interrogations sur tels ou tels points particuliers, nos services restent pleinement accessibles par voie électronique.
4. Si malgré toutes les précautions prises des erreurs viennent à se produire sur le site www.portail-associations.com, APCVA – Pierre MELQUIOT ne pourra en être tenu responsable.

Article 7 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

1. Les contenus publiés sur la page web www.portail-associations.com sont protégés par des droits d'auteur. Toute reproduction partielle ou totale, en particulier à des fins publicitaire ou commerciale, ainsi que toute utilisation ou exploitation doivent préalablement faire l'objet d'un accord écrit a l'APCVA.

2. Seule est autorisée la reproduction unique et à des fins personnelles, associatives et non commerciales à condition que l'origine du contenu puisse rester déterminable, en mentionnant ses sources. Toute autre reproduction, distribution ou publication de contenus sans l'accord préalable de l'APCVA est interdite. Cette autorisation de copie devra être demandée à angelique@potail-associations.com. www.portail-associations.com constitue un nom de domaine déposé et protégé. Tous les éléments du site qu'ils soient visuels ou autres, y compris la technologie sous jacente sont également protégés par des droits d'auteur.

Article 8 : DROIT APPLICABLE

Les présentes conditions générales sont régies et interprétées selon le droit français. Tout litige avec l'APCVA sera confié aux juridictions compétentes de la ville de Béziers. Si de telles juridictions n'existent pas ou n'existent plus, ce sont les juridictions de Montpellier qui seront déclarées compétentes.

Article 9 : CLAUSE DE SAUVEGARDE

Si une ou plusieurs clauses des présentes conditions devaient être caduques en tout ou en partie, une telle situation n'affecterait pas la validité des clauses restantes. La disposition caduque sera remplacée rétroactivement par une règle de contenu similaire qui se rapprochera le plus de l'objectif poursuivi par la disposition caduque.